

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 11 Octobre 2022 à 20h00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20221011-DM76-2022-10-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2022

Affichage : 14/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Date de la convocation : 04/10/2022

Date d'affichage : 04/10/2022



NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	17	22

L'an deux mille vingt deux, le onze octobre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de Mme DUFOUR Françoise, Première adjointe au maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 04/10/2022.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M BOULOGNE Jérôme - Mme VERPY Evelyne - M VOLLE Jean Marc - Mme TRIOMPHE Christine – M PADET René - Mme CARTON Marie Claude – Mme DURON Josette - M PONCET Marc - Mme PEILLON Jacqueline - M LAMURE Christophe – M YENIL Etienne - M CHOMAT Pascal – M DUCROUX Loïc

Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves -

Pouvoirs déposés : M DUPIN Gilles a donné pouvoir à Mme DUFOUR Françoise – Mme FERRE Odile a donné pouvoir à M PADET René - Mme CHABANNE Christelle a donné pouvoir à Mme TRIOMPHE Christine – Mme PALMIER Catherine a donné pouvoir à M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina a donné pouvoir à Mme COLOMB Florence

Absente : Mme PERRIN Cécile

SECRETAIRE DE SEANCE : M BOULOGNE Jérôme

Objet : Cession de parcelle AD104 à OSE

Par délibération du 8 septembre 2020, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la cession d'une parcelle AD104 d'une superficie de 6 817 m² à la société OSE.

Cette parcelle communale est au centre du site de la Grande Usine. La société OSE dès son installation avait émis l'idée d'acquérir cette parcelle en vue de son agrandissement. Cette décision a été confirmée par courrier le 12/02/2020 et transmis à la commune en août.

Le gérant de la société OSE et de la SCI LOCO a confirmé sa volonté d'acquérir la parcelle AD104 d'une superficie de 6 817 m² pour un montant de 100 000 €.

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent la vente de ce délaissé, classé AD104, d'une superficie de 6 817 m² au tarif de 100 000 €,
- Les servitudes présentes sur cette parcelle seront reprises sur l'acte de vente,
- Confirment que les frais de notaire seront supportés par l'acquéreur,
- Donnent tout pouvoir à M le Maire pour signer les documents relatifs à cette vente.

Première Adjointe au Maire,
Françoise DUFOUR,

Fait et délibéré à Balbigny,
Copie certifiée conforme
A Balbigny, le 11/10/2022

